

# **POLITIQUE EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE ET D'EXPLOITATION SEXUELLE**

Novembre 2023



**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX  
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

**UNIR NOS FORCES  
VERS L'EXCELLENCE  
POUR LE BIEN-ÊTRE  
DES GENS D'ICI**

**HUMANISME**

**ENGAGEMENT**

**TRANSPARENCE**

**COLLABORATION**

<b>Politique en matière de violence sexuelle et d'exploitation sexuelle</b>	
Destinataires : <b>L'ensemble des directions du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue</b>	
Direction responsable de l'application :	<b>Direction des services multidisciplinaires</b>
Recommandée ou adoptée par la direction	<b>23 octobre 2023</b>
Recommandée ou adoptée par le comité de coordination clinique opérationnel	<b>17 janvier 2024</b>
Recommandée ou adoptée par le comité de direction	<b>(Date d'adoption) Jour Mois (au long) Année</b>
Adoptée par le conseil d'administration	<b>(Date d'adoption) Jour Mois (au long) Année</b>
Date d'entrée en vigueur	<b>Jour Mois (au long) Année</b>
Historique des révisions	Modifiée le xx-mois-xx par (instance)/précisions/autres Révisée le xx-mois-xx par (instance)/précisions/autres
Mots-clés	
<b>Ce document est accessible :</b>	
<input type="checkbox"/> Intranet <input type="checkbox"/> Site Internet - www.ciass-at.gouv.qc.ca <input type="checkbox"/> Autre, préciser :	

Rédaction : Annick Boissonneault	Mise en page : Geneviève Buswell-Béliveau
----------------------------------	---

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue s'est doté de valeurs organisationnelles et d'orientations stratégiques afin de guider ses actions. Cette politique répond au cadre décisionnel relevant de ces principes.

<b>CADRE DÉCISIONNEL</b>	
<p><b><u>Agrément</u></b></p> <input type="checkbox"/> Accent sur la population <input type="checkbox"/> Accessibilité <input type="checkbox"/> Sécurité <input type="checkbox"/> Milieu de travail <input type="checkbox"/> Services centrés sur le client <input type="checkbox"/> Continuité des services <input type="checkbox"/> Efficacité <input type="checkbox"/> Efficience	<p><b><u>Consultations</u></b></p> <input checked="" type="checkbox"/> CCCO <input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration <input type="checkbox"/> CECMDP <input type="checkbox"/> DRMG <input type="checkbox"/> CRSP <input type="checkbox"/> CIIA <input type="checkbox"/> CECII <input type="checkbox"/> CM <input type="checkbox"/> Comité bioéthique / éthique <input type="checkbox"/> CUCI <input type="checkbox"/> Comités de gestion des risques <input type="checkbox"/> Comités de prévention et contrôle des infections <input type="checkbox"/> Comité consultatif au PDG <input type="checkbox"/> Comité de vigilance et de la qualité <input type="checkbox"/> Fondations hospitalières <input type="checkbox"/> Partenaires locaux <input checked="" type="checkbox"/> Comité de direction <input type="checkbox"/> Comité ad hoc <input type="checkbox"/> (Autre, préciser)
<p><b><u>Lois et règlements</u></b></p> <input type="checkbox"/> LSSSS <input type="checkbox"/> Loi 20 <input type="checkbox"/> LSJPA <input type="checkbox"/> Loi 10 <input type="checkbox"/> LPJ <input type="checkbox"/> (Autre, préciser)	<p><b><u>Autres / commentaires / précisions</u></b></p>

Note : Ce document est rédigé autant que possible de façon inclusive. Ainsi, l'emploi du masculin générique est abandonné puisqu'il ne permet pas de représenter les personnes s'identifiant au genre féminin et non binaire.

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

Ce document est également disponible en médias substituts, sur demande.

© Gouvernement du Québec

## TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte .....	1
2. Champs d'application .....	2
3. Principes directeurs .....	2
4. But de la politique .....	3
5. Objectifs spécifiques de la politique.....	3
6. Définitions et concepts clés .....	4
7. Partage des responsabilités .....	5
8. Mécanismes de suivi .....	6
ANNEXE 1 – Formations offertes possibles .....	7
ANNEXE 2 – Liste des ressources .....	8
9. Bibliographie / références.....	10

## 1. CONTEXTE

Les agressions à caractère sexuel sont une problématique d'ordre social qui doit être prise en charge de façon collective pour en assurer un résultat solide et efficient. Les principales victimes sont des femmes et des enfants et ce type de violence porte atteinte directement à l'intégrité physique et psychologique des personnes qui en sont victimes. Un éventail de conséquences néfastes sont observables pour les victimes ainsi que pour leur famille, leur entourage et l'ensemble de la société.

Dans la foulée de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* (1995) et du rapport « *Les agressions sexuelles : STOP - Des actions réalistes et réalisables* (1995) » le gouvernement du Québec a jugé essentiel de se doter d'orientations intersectorielles pour s'attaquer de façon concertée et cohérente à ces problématiques. Comme les enjeux entourant la violence conjugale et sexuelle sont toujours d'actualité, cette politique est d'ailleurs, toujours en vigueur afin de démontrer une volonté collective de mettre un STOP aux agressions à caractère sexuel.

En 2001, le gouvernement rendait publiques ses *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, ainsi qu'un premier plan d'action quinquennal comprenant 59 engagements. Le 17 avril 2008, le gouvernement a rendu public le nouveau *Plan d'action gouvernementale 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*. Ce plan d'action comprenait alors, 100 engagements et sur ce nombre, 65 étaient des mesures novatrices, visant à bonifier l'intervention gouvernementale. D'ailleurs, la tenue d'une campagne de sensibilisation aux agressions sexuelles constituait alors l'un de ces engagements.

En 2016, le Secrétariat à la condition féminine, avec la collaboration de plusieurs ministères et organismes, dépose la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*. La stratégie cible deux problématiques : les agressions sexuelles, mais aussi l'exploitation sexuelle. Les 55 actions gouvernementales présentées sont nouvelles ou comportent des aspects novateurs. Elles s'ajoutent aux mesures déjà existantes et les complètent. Ces actions sont le fruit de vastes consultations menées auprès de la société civile et de travaux auxquels ont participé douze ministères et organismes gouvernementaux.

En décembre 2020, le comité d'experts a déposé son rapport *Rebâtir la confiance* dont les recommandations visent à offrir un accompagnement plus soutenu et mieux adapté aux réalités des personnes victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale. En décembre 2021, le gouvernement du Québec déposait alors « *Briser le cycle de l'exploitation sexuelle : Plan d'action gouvernementale 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineures* ».

Enfin, en juin 2022, c'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec lance la *Stratégie gouvernementale « Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027. »* Cette stratégie consolide la réponse gouvernementale au rapport *Rebâtir la confiance*, en plus d'assurer le renouvellement de la stratégie gouvernementale en lien avec les violences sexuelles.

Les principaux objectifs de cette stratégie se traduisent sous trois axes :

- Prévention, sensibilisation et dépistage ;

- Intervention psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle ;
- Développement des connaissances, formation et partage de l'expertise.

Les actions de la stratégie sont mises en œuvre au bénéfice de l'ensemble de la population du Québec. Elles prennent en considération le fait que les femmes et les enfants demeurent les principales victimes des violences sexuelles et que certains groupes de la population vivent des réalités qui les rendent plus vulnérables à ces violences. On peut penser, par exemple, aux femmes et aux filles des Premières Nations et Inuits, aux personnes en situation de handicap, de pauvreté ou de prostitution, aux personnes immigrantes ou racisées, aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes issues de la diversité sexuelle et de genre. La stratégie soulève également que parmi les victimes des garçons et des hommes sont présents.

## 2. CHAMPS D'APPLICATION

Étant donné la transversalité du sujet traité dans la présente politique, celle-ci s'adresse à l'ensemble des directions concernées de près ou de loin par la violence sexuelle et l'exploitation sexuelle vécue par la clientèle desservie.

Le personnel des groupes de médecine familiale (GMF) doit également l'appliquer.

## 3. PRINCIPES DIRECTEURS

Les actions du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue en matière de violence sexuelle sont guidées et appuyées par les 12 principes définis dans les orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle (mars 2001).<sup>1</sup>

1. Toute personne a droit au respect de son intégrité physique et psychologique ;
2. Tout enfant a droit à la protection et aux soins nécessaires à son bien-être et à son développement ; tous les adultes, et en particulier ceux qui sont en situation d'autorité formelle, doivent assurer la sécurité et la protection des enfants ;
3. La protection et la sécurité des personnes doivent être assurées dans tous les milieux de vie, qu'ils soient privés ou publics ;
4. Le droit à la vie et à la sécurité de la personne doit avoir préséance sur les règles de confidentialité ;
5. L'agression sexuelle est un problème social inacceptable ; la société doit la dénoncer et la réprouver ;
6. L'agression sexuelle est un acte de pouvoir et de domination d'une personne à l'endroit d'une autre ;
7. L'agression sexuelle est un crime grave contre la personne, qui doit être sanctionné par le système judiciaire ;
8. L'élimination des agressions sexuelles repose sur des rapports d'égalité entre les sexes, sur la responsabilisation collective et individuelle et sur l'adoption de comportements responsables et

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec (2001). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* (p. 23-24)

respectueux des personnes entre elles et, plus particulièrement, des adultes à l'égard des enfants ;

9. Les personnes victimes d'agression sexuelle sont en droit de s'attendre au respect et à l'empathie de la part de toutes les intervenantes et de tous les intervenants ;
10. Les personnes victimes d'agression sexuelle doivent être soutenues afin d'être en mesure de reprendre le contrôle de leur vie ;
11. Dans le cas d'un enfant victime d'agression sexuelle, les décisions doivent être prises dans son intérêt et dans celui des autres enfants ;
12. Les interventions auprès des agresseurs sexuels doivent viser à leur faire reconnaître et assumer la responsabilité criminelle des agressions qu'ils ont commises et à éviter qu'ils ne récidivent.

Les orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle soulignent que les agressions sexuelles sont criminelles, mais aussi qu'il s'agit d'un acte de pouvoir et de domination sur une personne. De plus, il est stipulé que toutes victimes doivent être soutenues et que les auteurs doivent être responsabilisés.

Par ailleurs, tout établissement de santé et de services sociaux doit s'assurer que la clientèle dans toute intervention soit traitée avec courtoisie, équité et compréhension, dans le respect de sa dignité, de son autonomie, de ses besoins et de sa sécurité. L'établissement doit aussi s'assurer que les personnes qui requièrent des services de santé et des services sociaux pour eux-mêmes ou pour leur famille soient jointes, que les besoins soient analysés et que les services requis leur soient offerts à l'intérieur de ses installations ou dans leur milieu de vie ou, si nécessaire, qu'elles soient dirigées vers les centres, les organismes ou les personnes les plus aptes à leur venir en aide. La Politique reconnaît l'expertise unique et précieuse ainsi que la contribution inestimable des organismes communautaires en matière de prévention et d'intervention liée à la violence sexuelle et à l'exploitation sexuelle.

#### **4. BUT DE LA POLITIQUE**

Le but de cette politique est d'assurer la dispensation de services harmonisés et inclusifs en matière de violence sexuelle et d'exploitation sexuelle sur l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

- En clarifiant le partage des rôles et responsabilités de chacun pour favoriser une prise en charge collective ;
- En permettant au personnel d'acquérir et d'actualiser les connaissances, attitudes et habiletés nécessaires afin d'assurer une réponse adéquate et adaptée aux besoins spécifiques de la clientèle concernée.

#### **5. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE LA POLITIQUE**

Plus précisément, les objectifs de cette politique sont :

- S'assurer de la conformité des interventions du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue avec les orientations ministérielles ;
- Harmoniser les pratiques et adopter des lignes de conduite uniformes dans toute la région ;
- Sensibiliser l'ensemble du personnel face aux violences sexuelles et à l'exploitation sexuelle ;
- Assurer l'accessibilité et la référence rapide aux services appropriés à toutes personnes victimes ou auteurs.es de gestes de violence sexuelle et d'exploitation sexuelle ;

- S'assurer du respect des balises cliniques dans les différents cadres d'encadrement.

## 6. DÉFINITIONS ET CONCEPTS CLÉS

### Agression à caractère sexuel

L'agression à caractère sexuel est un acte de domination, d'humiliation, d'abus de pouvoir et de violence, et est principalement commise envers les femmes et les enfants. Agresser sexuellement, c'est imposer des attitudes, des paroles, des gestes à connotation sexuelle sans le consentement de la personne, et ce, en utilisant l'intimidation, la menace, le chantage, la violence verbale, physique et psychologique.

Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne.

Cette définition s'applique peu importe l'âge, le sexe, la culture, la religion et l'orientation sexuelle de la personne victime ou de l'agresseur sexuel, peu importe le type de geste à caractère sexuel posé et le lieu où le milieu de vie dans lequel il a été fait, et, quelle que soit la nature du lien existant entre la personne victime et l'agresseur sexuel. (Secrétariat à la condition féminine, 2016, page 16).

### Exploitation sexuelle

Selon la définition énoncée dans la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* :

À travers ses multiples manifestations, l'exploitation sexuelle implique généralement une situation, un contexte ou une relation où un individu profite de l'état de vulnérabilité ou de dépendance d'une personne, ou encore de l'inégalité des rapports de force dans le but d'utiliser le corps de cette personne à des fins d'ordre sexuel, en vue d'en tirer avantage. Il peut s'agir d'un avantage pécuniaire, social ou personnel, tel que la gratification sexuelle, ou toute autre forme de mise à profit. (Secrétariat à la condition féminine, 2016, page 20).

Sur le plan légal, depuis l'adoption de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* en 2014, la prostitution est reconnue comme une forme d'exploitation ciblant principalement les femmes et les filles et la réforme vise à en réduire l'incidence en mettant l'accent sur l'imposition de peines aux acheteurs de services sexuels et aux personnes qui profitent financièrement de la prostitution d'autrui.

### Harcèlement sexuel

À partir de la définition du harcèlement psychologique au travail (qui inclut le harcèlement sexuel) figurant à la Loi sur les normes du travail, on peut décrire le harcèlement sexuel en fonction des éléments suivants : il s'agit d'une conduite vexatoire qui se manifeste par des paroles, des gestes ou des actes à caractère sexuel qui sont répétés, hostiles ou non désirés, qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité de la personne et qui rendent le milieu dans lequel elle évolue néfaste pour elle. Une seule conduite grave peut aussi être considérée comme du harcèlement si elle a des conséquences négatives durables pour la personne. (Secrétariat à la condition féminine, 2022, page 24).

Une situation de harcèlement sexuel peut survenir dans n'importe quel lieu et être commise tout autant par une personne connue ou inconnue de la victime. Que ce soit fait de façon verbale ou non, physiquement ou psychologiquement, le harcèlement sexuel peut prendre plusieurs formes. Il peut

entre autres être question de gestes comme des regards insistants ou des sifflements ou encore de menaces, de blagues sexistes, de questions intrusives et personnelles, d'avance non désirées, de frôlement, d'attouchements ou tout autres gestes à caractère sexuel.

### **Cyberviolence**

Le développement constant des technologies augmente considérablement les possibilités de contrôle et de violence, et ce, sans que l'auteur ait à se déplacer ou qu'il se trouve en présence de la victime. Généralement associée aux jeunes, la cyberviolence touche des personnes de toutes les catégories d'âge. De plus, la cyberviolence inclut également les manifestations de nature sexuelle. Ce qui peut donc teinter grandement le vécu d'une victime d'agression à caractère sexuel.

Selon l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ),

« Les cyberviolences sont une forme spécifique de violence dans les relations intimes qui se produisent également en contexte de séparation. Elles se manifestent par l'utilisation des technologies pour harceler, surveiller, contrôler ou exercer des pressions sur un partenaire ou un ancien partenaire. L'omniprésence des médias sociaux et des technologies permettant la communication instantanée, la rapidité avec laquelle l'information peut être diffusée à une multiplicité de personnes connues et inconnues, ainsi que le caractère permanent des contenus publiés en ligne, engendre pour les victimes des conséquences différentes des formes traditionnelles de violence conjugale. » (INSPQ, 2018).

## **7. PARTAGE DES RESPONSABILITÉS**

Cette politique s'adresse à toutes les directions, les gestionnaires, les intervenant.es et les autres membres du personnel, se partageant différents rôles et responsabilités, afin d'en assurer collectivement sa mise en œuvre. Chacun d'eux est un allié potentiel dans l'élaboration d'une stratégie adaptée et efficace. Supporté, sensibilisé et/ou formé, tous se doivent d'être mieux outillés pour reconnaître et intervenir selon leurs mandats.

### **Responsabilité de l'ensemble des directions**

Les directions (non cliniques) s'assurent de l'application rigoureuse et du respect de cette politique dans leur service respectif en s'assurant que leurs chefs et cheffes disposent des ressources et connaissances nécessaires à cet effet.

Les directions des programmes cliniques s'assurent de l'application rigoureuse et du respect de cette politique dans leur service respectif. Elles voient également à octroyer les ressources nécessaires à leurs chefs et cheffes de service afin de s'assurer que l'ensemble du personnel sous leur direction détient une connaissance de base en matière de violence sexuelle et d'exploitation sexuelle, ainsi qu'une expertise plus poussée pour celles et ceux étant plus susceptibles de rencontrer ce type de clientèle.

### **La direction des services multidisciplinaires (DSM)**

La problématique de la violence sexuelle et celle de l'exploitation sexuelle est sous la responsabilité de la direction des services multidisciplinaires, plus particulièrement des services sociaux généraux. Par conséquent, la DSM doit s'assurer de la diffusion, de l'application et de la révision constante de la présente politique et à la formation de l'ensemble de son personnel. Elle peut aussi offrir un soutien clinique à l'ensemble des directions du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue en fonctions de leurs besoins respectifs.

La DSM est responsable de transmettre aux directions concernées l'information concernant la tenue des formations et la diffusion d'outils selon les meilleures pratiques répertoriées. (Annexe 1 : formations offertes possibles).

### **Chefs et cheffes de service**

Services non cliniques : Les chefs.fes de services ont la responsabilité de diffuser la présente politique dans leur service afin que leur personnel en prenne connaissance. De plus, ils ou elles doivent désigner une personne responsable de soutenir le personnel rapportant croire être en présence d'une situation de violence conjugale.

Services cliniques : Ils ou elles ont la responsabilité de s'assurer que leur personnel demeure formé en matière de violence sexuelle, et ce, en fonction de leurs rôles respectifs auprès de la clientèle pouvant être victime ou auteurs.es de violence sexuelle ou d'exploitation sexuelle. Les chefs.fes de services ont également la responsabilité de diffuser la présente politique dans leur service afin que leur personnel en prenne connaissance. De plus, ils ou elles doivent désigner une personne responsable de soutenir le personnel rapportant croire être en présence d'une situation de violence conjugale.

### **Personnel**

L'ensemble du personnel doit prendre connaissance de la présente politique et avoir été sensibilisé à la problématique afin d'assurer un accueil respectueux et bienveillant à l'intérieur de notre établissement et d'effectuer une intervention adéquate en contexte de violence sexuelle ou d'exploitation sexuelle.

### **Intervenants.es psychosociaux**

Tous les intervenants.es psychosociaux doivent être formés au dépistage et aux modalités de référence pour intervenir adéquatement auprès de la clientèle susceptible de vivre de la violence sexuelle ou en vivant, mais aussi lorsqu'il est question d'exploitation sexuelle.

## **8. MÉCANISMES DE SUIVI**

Cette politique sera révisée tous les quatre ans, par la direction des services multidisciplinaires. Des modifications pourront également y être apportées en tout temps si des éléments majeurs le justifient.

## ANNEXE 1 – Formations offertes possibles

### **FORMATIONS : Service-Conseil**

Formation sur l'intervention médicosociale en centres désignés auprès des victimes d'agression sexuelle <a href="https://www.serviceconseilqc.ca/formation-intervention-medicosocial">https://www.serviceconseilqc.ca/formation-intervention-medicosocial</a>	En ligne (7h00)
--	-----------------

### **FORMATIONS : ENA** (Violence sexuelle)

Ministère de la santé et des services sociaux

<a href="#">L'intervention psychosociale en matière d'agression sexuelle</a>	ENA ID : 2483	En ligne (1h10)
<a href="#">L'intervention auprès des personnes immigrantes victimes d'agression sexuelle</a>	ENA ID : 9979	En ligne (0h55)
<a href="#">L'intervention auprès des enfants (0-17 ans) victimes d'agression sexuelle</a>	ENA ID : 9970	En ligne (0h55)
<a href="#">L'intervention auprès des membres des Premières Nations et des Inuit victimes d'agression sexuelle</a>	ENA ID : 9976	En ligne (0h50)
<a href="#">L'intervention auprès des adolescents et des hommes victimes d'agression sexuelle</a>	ENA ID : 9971	En ligne (0h45)
<a href="#">L'intervention auprès des personnes présentant une déficience physique ou intellectuelle victimes d'agression sexuelle</a>	ENA ID : 9972	En ligne (1h00)
<a href="#">L'intervention auprès des personnes LGBT+ victimes d'agression sexuelle</a>	ENA ID : 9975	En ligne (1h00)
<a href="#">L'intervention auprès des personnes âgées victimes d'agression sexuelle</a>	ENA ID : 9977	En ligne (0h55)
<a href="#">L'intervention auprès des auteurs d'agression sexuelle</a>	ENA ID : 9978	En ligne (0h50)

### **TROUSSE MÉDIA SUR LES VIOLENCES SEXUELLES**

Les médias sont la principale source d'information pour une large partie de la population et il est reconnu qu'ils exercent une influence déterminante sur les perceptions de la population en matière de violence sexuelle. Ainsi, les informations véhiculées par les médias peuvent jouer un rôle de premier plan dans la prévention de la violence sexuelle.

\* Pour plus d'informations : [www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle](http://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle)

## ANNEXE 2 – Liste des ressources

<b>RESSOURCES PROVINCIALES</b> (Lignes écoute/conseil)	
<b>Info sociale 24/7</b> (Ligne d'intervention pour intervention psychosociale pour tout type de situation)	Tél. : 811-2
<b>Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être</b> (Support 24/7 de counseling et des services d'intervention en cas de crise à tous les peuples autochtones au Canada)	Tél. : 1-855-242-3310 Site internet : <a href="http://espoirpourlemieuxetre.ca">espoirpourlemieuxetre.ca</a>
<b>Service de consultation juridique en matière de violences sexuelles et de violence conjugale</b>	Tél. : 1-833-REBÂTIR Site internet : <a href="http://www.rebatir.ca/">www.rebatir.ca/</a>

<b>RESSOURCES PROVINCIALES</b>	
Regroupement québécois des CALACS	Site internet : <a href="http://rqcalacs.qc.ca">rqcalacs.qc.ca</a>
L'R des centres de femmes	Site internet : <a href="http://www.rcentres.qc.ca">www.rcentres.qc.ca</a>
Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)	Site internet : <a href="http://www.cavac.qc.ca">www.cavac.qc.ca</a>
Groupe d'Aide aux Personnes impulsives, ayant des comportements violents (GAPI)	Site internet : <a href="http://www.legapi.com">www.legapi.com</a>
À cœur d'homme	Site internet : <a href="http://www.aceurdhomme.com">www.aceurdhomme.com</a>

<b>RESSOURCES RÉGIONALES</b>		
Direction de la Protection de la jeunesse		Tél. : 1-800-567-6405
CALACS/CAPACS	<b>CALACS-ABITIBI</b> (MRC d'Abitibi)	Tél. : 819-732-7889 Courriel : <a href="mailto:calacsabitibi@cableamos.com">calacsabitibi@cableamos.com</a> Site internet : <a href="http://www.calacsabitibi.com">www.calacsabitibi.com</a>
	<b>CAPACS de l'Abitibi-Ouest</b> (MRC Abitibi-Ouest)	Tél. : 819-333-3773 Courriel : <a href="mailto:capacs-ao@tlb.sympatico.ca">capacs-ao@tlb.sympatico.ca</a> Site internet : <a href="http://capacsao.ca">capacsao.ca</a>
	<b>CALACS du Témiscamingue</b> (MRC Témiscamingue)	Tél. : 819-629-4666 Courriel : <a href="mailto:calacs@temiscamingue.net">calacs@temiscamingue.net</a> Site internet : <a href="http://calacstemis.ca">calacstemis.ca</a>
	<b>CAPACS Point d'appui</b> (MRC Rouyn-Noranda)	Tél. : 819-797-0101 Courriel : <a href="mailto:info@pointdappui.org">info@pointdappui.org</a> Site internet : <a href="http://pointdappui.org">pointdappui.org</a>
	<b>CALACS L'Étoile du Nord</b> (MRC Vallée-de-l'Or)	Tél. : 819-825-6968 Courriel : <a href="mailto:info@calacsletoiledunord.com">info@calacsletoiledunord.com</a> Site internet : <a href="http://calacsletoiledunord.com">calacsletoiledunord.com</a>

<b>RESSOURCES RÉGIONALES (Suite)</b>		
<b>CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels)</b>  Tél. : 1-866-335-5599 Site internet : <a href="http://cavac.qc.ca">cavac.qc.ca</a>	<b>MRC d'Abitibi</b>	Tél. : 819 444-5281
	<b>MRC Abitibi-Ouest</b>	Tél. : 819 339-7509
	<b>MRC Témiscamingue</b>	Tél. : 819 629-6015
	<b>MRC Rouyn-Noranda</b>	Tél. : 819-797-5599
	<b>MRC Vallée-de-l'Or</b>	Tél. : 819 825-6000
<b>Centres désignés</b> (Présents dans chaque MRC et ce, en se présentant dans les salles d'urgence de chaque installation.)	<b>Hôpital d'Amos</b>	Tél. : 819 732-3341
	<b>Hôpital de La Sarre</b>	Tél. : 819 333-2311
	<b>Hôpital de Rouyn-Noranda</b>	Tél. : 819 764-5131
	<b>Centre multiservices de santé et de services sociaux de Senneterre</b>	Tél. : 819 825-5858, option 3
	<b>Hôpital de Val-d'Or</b>	Tél. : 819 825-5858
	<b>Hôpital de Ville-Marie</b>	Tél. : 819 629-2420
<b>SATAS (Service d'aide et de traitement en apprentissage social Abitibi-Témiscamingue)</b>  Site internet : <a href="http://www.satlas-at.org/">www.satlas-at.org/</a>	<b>MRC d'Abitibi</b>	Tél. : 819-732-5254 Courriel : <a href="mailto:amos@satlas-at.org">amos@satlas-at.org</a>
	<b>MRC Abitibi-Ouest</b>	Tél. : 819-444-9929 Courriel : <a href="mailto:lasarre@satlas-at.org">lasarre@satlas-at.org</a>
	<b>MRC Témiscamingue et Rouyn-Noranda</b>	Tél. : 819-764-5254 Courriel : <a href="mailto:rouyn@satlas-at.org">rouyn@satlas-at.org</a>
	<b>MRC Vallée-de-l'Or</b>	Tél. : 819-874-5254 Courriel : <a href="mailto:valdor@satlas-at.org">valdor@satlas-at.org</a>
<b>Groupe IMAGE de l'Abitibi-Témiscamingue</b> (Ressource d'aide pour hommes et pères / Services d'hébergement)  Tél. : 1 888 707-2666 Courriel : <a href="mailto:groupe.image@outlook.com">groupe.image@outlook.com</a> Site internet : <a href="http://groupeimage.org">groupeimage.org</a>	<b>MRC Témiscamingue</b>	Tél. : 819- 277-1442
	<b>MRC Rouyn-Noranda</b>	Tél. : 819- 622-2666
<b>Centres d'amitié autochtone</b>	<b>Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or</b>	Tél. : 819 -825-6857 Courriel : <a href="mailto:info@caavd.ca">info@caavd.ca</a> Site internet : <a href="http://www.caavd.ca">www.caavd.ca</a>
	<b>Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre</b>	Tél. : 819 -737-2324 Courriel : <a href="mailto:info@ceaas.org">info@ceaas.org</a> Site internet : <a href="http://ceaas.net">ceaas.net</a>

**Groupe de médecine familiale (GMF)**

Services de travailleurs sociaux accessibles

\* Si client inscrit auprès d'un médecin de famille en GMF

## 9. BIBLIOGRAPHIE / RÉFÉRENCES

- Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue (2021). *Cadre de référence : normes et standards de pratique : Services sociaux généraux*. Direction des services multidisciplinaires. No : DSM-200 026-08, p. 26-27.
- Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) (consulté juillet 2022). <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/identifier-corriger-risques/liste-informations-prevention/violence-conjugale-familiale-caractere-sexuel>
- Gouvernement du Québec (2001). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2000/00-807-1.pdf>
- Gouvernement du Québec (2013). *Les Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience des services sociaux du programme-services — services généraux — activités cliniques et d'aide*. Direction générale des services sociaux du ministère de la Santé et des Services sociaux. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-803-01F.pdf>
- Gouvernement du Québec (2017). *Plan d'action gouvernementale pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/aine/F-5212-MSSS-17.pdf>
- Gouvernement du Québec (2020). *Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025*. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/plan\\_action\\_prevenir\\_situations\\_vc\\_haut\\_risque\\_2020\\_2025.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/plan_action_prevenir_situations_vc_haut_risque_2020_2025.pdf)
- Gouvernement du Québec (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes : Rapport de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*. [https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Rapport\\_final\\_3\\_mai\\_2021/2021\\_CSDEPJ\\_Rapport\\_version\\_finale\\_numerique.pdf](https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf)
- Gouvernement du Québec (2022). *Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuel, d'abus physiques ou de négligence grave : Guide pratique*. Québec, p. 51. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-807-01W.pdf>
- Gouvernement du Québec : Secrétariat à la condition féminine (2022). *Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance : Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-violence-sexuelle-2022-2027.pdf>
- INSPQ (2018). *Cyberviolence dans les relations intimes*. (Consulté août 2023). <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/cyberviolences-dans-les-relations-intimes>
- Secrétariat à la condition féminine (2022). *Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance : Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027*. Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-violence-sexuelle-2022-2027.pdf>

Secrétariat à la condition féminine. (2016). *Les violences sexuelles, c'est non : Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*. Gouvernement du Québec.

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Brochure\\_Violences\\_Sexuelles.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Brochure_Violences_Sexuelles.pdf)

LAFORÉST, J., Maurice, P. et Bouchard, L M. (dir.). (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Montréal : Institut national de santé publique du Québec.

[https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/publications/2380\\_rapport\\_quebecois\\_violence\\_sante.pdf](https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebecois_violence_sante.pdf)

LAVOIE, B., L'Heureux, P., Houle, J., Martel, B., Arévian, A., Bacon, J., Brodeur, N., De Serres, J., Gagné, D., Gariépy, Y., Hammond Rivard, M., Martin, R. et Tremblay, G. (2021). *Coffre à outils pour hommes. Bonnes pratiques en intervention auprès des hommes*. Vitalité – Laboratoire de recherche sur la santé (UQAM).

<https://www.polesbeh.ca/diffusion/coffre-outils-pour-hommes>

Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, *Rebâtir la confiance*, coprésidée par Elizabeth Corte et Julie Desrosiers, décembre 2020.

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf>



**Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de l'Abitibi-  
Témiscamingue**

**Québec** 